

<http://ecoleetsociete.se-unesco.org/Strategie-nationale-pour-l-enseignement-superieur-des-pistes-interessantes-a>



école & société

Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur : des pistes intéressantes à creuser

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La Loi du 22 juillet 2013 a prévu que soit élaborée une stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Un comité d'experts indépendants (comité StraNES) a donc été nommé pour y travailler. Il vient de rendre un premier rapport (*).

Si les liens entre enseignement et recherche constituent naturellement le coeur du rapport, il aborde aussi des sujets qui concernent de près les enseignants en lycée comme l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur.

Les rapporteurs constatent que le processus d'orientation actuel vers l'enseignement supérieur génère beaucoup d'insatisfactions du côté des bacheliers, notamment des bacheliers pro et techno, qui accèdent souvent difficilement à l'orientation souhaitée. Il entraîne, de plus, des conséquences négatives pour notre pays, en particulier un manque de vivier dans des métiers en tension. Le SE-Unsa partage ces constats bien connus et est demandeur d'un travail sur le sujet.

Afin de sortir de cette impasse, les rapporteurs proposent de faire évoluer le dispositif d'accès aux filières post bac en créant un conseil d'orientation vers le supérieur (COS) associant dans chaque académie (ou région académique ?) les représentants des différentes filières publiques de l'enseignement supérieur, des professionnels de l'orientation et des enseignants en terminale. Ce conseil, placé sous la responsabilité des recteurs, aurait pour mission de formuler une préconisation d'orientation à chaque lycéen par rapport à leurs vœux saisis sur APB. Il s'agirait donc de **faire évoluer le dispositif d'orientation vers le supérieur en garantissant à chaque bachelier un accès dans le supérieur adapté à ses compétences.**

Pour le SE-Unsa, la création d'un tel comité est une idée intéressante. Les travaux de ces conseils pourraient même remplacer à terme les recrutements « sur dossier » dans les filières dites sélectives (CPGE, IUT, STS) qui ne laissent souvent comme seule solution à de nombreux bacheliers pro que l'inscription à l'université.

L'objectif affiché est de sortir des *a priori* dont souffrent certaines filières, notamment universitaires (pourquoi, par exemple, ne pas préconiser une orientation à l'université à un lycéen qui pourrait être admis en CPGE, si son profil et ses compétences correspondent mieux au système universitaire qu'à la CPGE ?) mais aussi de faire en sorte que l'ensemble des filières publiques de l'enseignement supérieur offrent une voie de réussite à tous les bacheliers.

On sait en particulier que l'orientation par défaut des bacheliers professionnels vers l'université n'est pas satisfaisante puisqu'ils y échouent massivement (3% d'entre eux seulement obtiennent une licence). Le droit d'accès de tous les bacheliers à l'université n'est finalement qu'une hypocrisie pour eux d'autant plus que des filières mieux adaptées à leur cursus (les STS par exemple) les refusent car elles considèrent qu'ils n'ont pas le niveau.

Pour le SE-Unsa, les bacheliers pro qui demandent à poursuivre leurs études (ils sont tout de même 49 % à le vouloir !) doivent trouver prioritairement une place en STS. Un travail d'adaptation de ces formations à ces lycéens est par ailleurs sans doute nécessaire et doit être possible.

Dans tous les cas, le SE-Unsa n'approuverait pas la création de filières qui leur seraient réservées (du type du Brevet professionnel supérieur proposé par Mme Fioraso en 2014). Ce type de formations renforcerait inévitablement la hiérarchie implicite qui existe entre les différents bacs.

On peut penser que le COS deviendrait ainsi le lieu où la répartition des bacheliers entre les différentes filières (STS, DUT, université...) seraient améliorée. Réciproquement, il serait juste que les bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études ailleurs qu'en STS, sous réserve d'un avis favorable du COS, puissent bénéficier d'une adaptation des parcours leur permettant d'acquérir les compétences dont ils ont besoin dans la filière visée. On peut aussi penser qu'une meilleure connaissance des compétences acquises des élèves des lycées professionnels par nos collègues enseignants du supérieur, pourraient aussi faciliter le travail d'intégration de ces jeunes à l'université...

Le comité StraNES ouvre là des pistes à prendre en considération. Il n'est pas souhaitable pour l'avenir de notre pays de laisser les choses en l'état. Il n'est pas question non plus de limiter à quelque bachelier que ce soit l'accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit de travailler réellement sur une orientation positive et choisie de tous, pour une élévation nécessaire du niveau de qualification de la jeunesse française. 50 % d'une classe d'âge diplômé au niveau licence reste un objectif à atteindre.

(*) Lire le rapport complet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92442/pour-une-societe-apprenante-propositions-pour-une-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur.html>